SEANCE DU 12 MAI 2026 A 20H15

Troisième séance ordinaire de la session de printemps, législature 2025-2030.

Conseillers municipaux :

Présents :	Mesdames	Macarena Fatio, présidente du CM
		Julia de Grandbois
		Ana de Sousa Gavin
		Susanna Meier-Borer
		Caroline Newmark
	Messieurs	Léopold von Bredow
		Paolo Gradassi, vice-président du CM
		Hocine Hamel
		Jean-Georges Nguyen
		Herbert Schütz
Excusés :	Madame	Solveig Rüfenacht
	Messieurs	Pierre Laugeri
		Benjamin Rüfenacht

oooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooo

Exécutif :

Présents :	Madame	Sabine Chassot Leiglon, Maire
	Madame	Gabrielle Bussard, conseillère administrative
Excusé :	Monsieur	Marco Lopes Dias, conseiller administratif

oooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooo

Secrétaire général : Pierre-Alain Aubert
Procès-verbal : Heidi Schütz, secrétaire communale.

<u>Ordre du jour :</u>

1. **Approbation du procès-verbal de la séance de CM du 31 mars 2026.**
2. **Propositions et communications du bureau du Conseil municipal**
3. **Communications du Conseil administratif**
    3.1 Projets en cours
    3.2 Bons cartes CGN
    3.3 Bons de crèche et financement

4. **Rapports des Commissions**
    4.1 Commission des Finances

4.2 Commission des Bâtiments
4.3 Commission Cohésion sociale
4.4 Commissions Routes et Parkings
4.5 Commission ad-hoc sécurité

5. **Droit d'opposition des CM sur les décisions de l'ACG**
   5.1 Enveloppe de CHF 800'000.- en faveur de 6 commissions

6. **Projets de délibération, de motions et de résolutions**
   6.1 Approbation des comptes 2025
   6.2 Approbation du règlement du CM
   6.3 Crédit complémentaire pour le préau couvert
   6.4 Droit de préemption de la commune

7. **Propositions du Conseil administratif**
   7.1 Projet d'activité

8. **Propositions individuelles et questions**
   8.1 Arborisation des Grands-Chênes
   8.2 Séance GCRDL sensibilisation au sexisme

Mme M. Fatio, Présidente, ouvre la séance à 20h15.

1. Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil municipal du 31 mars 2026.

Le PV de la séance de Conseil municipal du 31 mars 2026, rédigé par Heidi Schütz, a été approuvé à l'unanimité des membres présents, après quelques corrections demandées par M. Fatio. Le texte du vote de principe est maintenu tel que présenté. Le sujet « crèche » pourra être discuté au point 3.3. de cette séance.

°°

2. Propositions et communications du bureau du Conseil municipal

Tous les CM sont invités à participer à un tournoi de foot ou de pétanque organisés au niveau du canton. S'annoncer au bureau du CM en cas d'intérêt.

3. Communications du Conseil administratif

S. Chassot Leiglon annonce que M. Lopes Dias est en arrêt maladie, ses dicastères sont repris par les autres membres de l'Exécutif pendant son absence.

3.1 Projets en cours

M. Fatio passe la parole à P.-A. Aubert.

Matériel des pompiers.
Le secrétaire général annonce que les travaux d'installation d'un container pour le matériel des pompiers sont presque terminés, il manque encore l'arrivée d'eau.
Bornes de recharge.
Une place double, dont un emplacement strictement réservé pour la recharge, a été installée route des Coudres. Il manque encore celle proche du Buffet de la Gare.
Rénovation mairie.
Les architectes ont visité le bâtiment pour préparer leurs offres qui vont être remises prochainement à la mairie pour examen. Les dossiers des offres seront ouverts dans les prochaines semaines.
Communauté de consommation énergétique.
P.-A. Aubert évoque la possibilité de créer une communauté de consommation sur le plan communal. Pour connaître la faisabilité de ce projet, un épais dossier doit encore être examiné. Il participera à une formation à ce sujet.
Place des Grands-Chênes.
Les nouveaux aménagements ont été installés et inaugurés le 2 mai 2026.
Plage de Céligny.
La Célignote a réouvert après un long travail de réfection, à la suite de l'incendie de l'an dernier. Il manque encore quelques installations. La plancha est à nouveau en panne, en raison d'incivilités et d'emploi inadéquat. Un devis de réparation a été demandé.
Panneaux « Cité de l'Energie »
Les panneaux « Cité de l'énergie » ont été installés dans la commune.
Préau de l'école.
Les peintures des jeux au sol sont terminées. Le préau va être inauguré le 21 mai 2026.

3.2 Bons cartes CGN

M. Fatio passe la parole à G. Bussard qui la passe à P.-A. Aubert qui explique que les CM et les CA peuvent retirer au guichet de la mairie deux bons CGN par personne, à échanger dans les bateaux ou au guichets CGN, contre des cartes journalières 2ème classe, valables tous les jours sauf les week-ends de juillet et août. Cette offre remplace les cartes journalières pré-datées gratuites. La mairie offrira également ces bons gratuits à échanger, à chaque personne faisant l'acquisition d'une carte journalière payante.

3.3 Bons crèche et financement

M. Fatio passe la parole à G. Bussard qui explique le principe du financement des crèches tel qu'il est prévu à Genève. En introduction G. Bussard explique qu'un bon de crèche est un financement direct des familles qui choisissent de cette manière librement la structure d'accueil. Il n'existe pas de système généralisé de bons de crèche à Genève. Un tel système a été discuté politiquement mais n'a jamais été introduit dans la loi. Le modèle genevois repose sur un financement collectif et institutionnel. Le rôle des communes consiste en la création et le financement des places, l'organisation de l'offre et la priorisation des habitants. Sans les communes, il n'y a pas de système d'accueil public. Le canton surveille les structures et garanti leur qualité et planifie les besoins.

En résumé, actuellement Genève ne distribue pas de bons de crèche parce qu'il a fait le choix d'un système public de financement des places et non d'un financement direct des familles, malgré des propositions politiques en ce sens.

M. Fatio remercie G. Bussard pour sa présentation.

Questions du CM :

Matériel pour les pompiers.
M. Fatio demande quand l'eau et l'électricité seront installés car on en parle depuis longtemps.
P.-A. Aubert répond que pendant la belle saison, avant la période de gel, il est possible de prendre l'électricité et l'eau dans le local des pompiers en attendant la fin des travaux.

Bornes de recharge.
J.-G. Nguyen demande quelle est la puissance des bornes de recharge.
Selon P.-A. Aubert, il s'agit du même modèle de borne que celui de la place, c'est-à-dire des recharges en 2 h.

Rénovation de la mairie.
J.-G. Nguyen demande si le projet de rénovation de la mairie a pris du retard.
P.-A. Aubert précise que le calendrier est respecté. L'architecte sera choisi en juin, suivi de l'appel d'offre et la demande d'autorisation de construire suivra, pour un début des travaux en janvier ou février 2027.
J.-G. Nguyen demande qui choisit l'architecte.
P.-A. Aubert répond qu'il s'agit du CA et de l'AMO.

Communauté de consommation.
S. Meier Borer souhaite savoir si toute la commune serait concernée.
P.-A. Aubert estime que tout le territoire communal serait nécessaire pour avoir assez de production afin de la revendre moins cher aux citoyens et avoir 90 % d'autoconsommation. C'est un projet ambitieux à développer avec le CA.
L. von Bredow demande si ce projet concerne les surfaces publiques.
S. Chassot Leiglon pense qu'il serait possible d'intégrer des privés pour offrir aux habitants des rachats plus élevés, des ingénieurs seront consultés pour voir ce qu'il est possible de faire.
H. Hamel propose de couvrir le parking des Grands-Hutins avec des panneaux photovoltaïques et faire une place de marché.
S. Chassot Leiglon répond que c'est un projet qui doit être étudié.
J.-G. Nguyen demande s'il est possible de poser des panneaux sur de l'herbe.
S. Chassot Leiglon répond que non, pour le moment ce n'est pas possible sur le sol, uniquement sur des bâtiments.
H. Schütz demande comment ça se passe avec les panneaux déjà installés.
P.-A. Aubert pense qu'ils pourront se connecter.

Place des Grands-Chênes.
J.-G. Nguyen demande si dans les aménagements prévus il y aura une poubelle ?
G. Bussard répond que non, aucune nouvelle poubelle ne sera installée, il en existe déjà aux Grands-Chênes.

J.-G. Nguyen souhaite savoir si des panneaux d'information sont prévus.
G. Bussard répond par l'affirmative.
J.-G. Nguyen a pris une photo d'une voiture parquée, à l'abri du soleil, sous les nouvelles installations et remarqué des briques qui glissent et un grillage qui se soulève, côté route des Coudres.
P.-A. Aubert est au courant, il va s'en occuper.

Panneaux « Cité de l'Energie ».
M. Fatio félicite pour l'installation des panneaux « Cité de l'énergie ».
P.-A. Aubert remercie S. Zuppinger pour le travail de suivi de l'installation des panneaux.
G. Bussard constate que le label est un moteur pour avoir de nouvelles idées.
S. Chassot Leiglon ajoute qu'il faut constamment produire des efforts car le label ne se renouvelle pas automatiquement, il faut postuler tous les cinq ans.
M. Fatio salue toutes les initiatives et remercie P.-A. Aubert.
P.-A. Aubert relève un article concernant Céligny dans la newsletter de « Cité de l'énergie » https://www.celigny.ch/sites/default/files/inline-files/newsletter-celigny.pdf

Préau de l'école.
G. Bussard demande à M. Fatio si elle souhaite écrire un texte qu'elle pourra lire à l'inauguration du préau étant donné que M. Fatio et M. Lopes Dias ne pourront être présents. Elle encourage tous les CM à participer à cette inauguration.

Crèches.
M. Fatio ajoute que l'accueil préscolaire est garanti dans la loi genevoise.
A. Gavin demande comment les 4 places de crèches prévues par la convention à signer avec la crèche seront attribuées.
G. Bussard répond que c'est la crèche qui choisira.
A. Gavin estime que si les familles sont aisées ce n'est pas juste.
M. Fatio ajoute que les pourcentages de jour de crèche seront attribués selon le temps de travail des parents (plus le taux de travail est bas, plus le nombre de jours de crèche attribués sera bas).
P. Gradassi s'inquiète du fait que ce ne devrait pas être les 4 premières demandes qui soient acceptées.
G. Bussard rassure : c'est un système qui sera égalitaire.
M. Fatio estime qu'en raison des demandes à temps partiel, les 4 places pourront peut-être satisfaire beaucoup de demandes.
A. Gavin demande comment les familles ont été informées.
G. Bussard communique que l'information se trouve sur le site internet et les familles concernées ont reçu un courrier en ce sens.
M. Fatio demande si l'offre Supernounou a été communiquée.
G. Bussard indique que les offres seront sur le site, mais relève également que l'offre Supernounou est encore très fragile, les statuts seront bientôt réalisés.

4.Rapports des Commissions

4.1 Commission des Bâtiments

Pas de séance.

4.2 Commission Cohésion sociale

Pas de séance.

4.3 Commission Routes et parkings

S. Meier Borer fait un rapport de la réunion de la Commission du jeudi 7 mai 2026.
- Parking de la plage : une petite solution de quelques places supplémentaires se dessine.
- Dangerosité de la route des Coudres (Courtenaud), nous cherchons à améliorer la sécurité.
- Entretien des haies le long des routes : nous avons débattu des endroits en question. L'administration communale va écrire aux propriétaires les incitant à faire le nécessaire.
- Pont sur l'autoroute (Grande Coudre) : c'est une difficile réalisation qui prendra 2 ans.
- Parkings du village : une étude est en cours.
- Budget et situation actuelle : la moitié du budget est déjà dépassée. Nous avons donc parlé du crédit d'investissement qui sera nécessaire pour la réalisation de la réfection de la route qui est la plus nécessiteuse. Nous allons reprendre les analyses faites en début de 2025 (avant notre législature) et revenir vers vous.

M. Fatio remercie S. Meier Borer pour son rapport.

S. Chassot Leiglon ajoute que le CA va se diriger vers un bureau d'ingénieurs pour l'aider à la planification des travaux.
P. Gradassi propose de discuter des rapports de Commission avant de les présenter car il ne s'agit pas de reprendre les analyses.
S. Chassot Leiglon précise que le bureau d'ingénieurs va tenir compte des analyses déjà effectuées.
P. Gradassi se souvient qu'il était prévu environ CHF 100'000 par année.
S. Chassot Leiglon précise que le but est d'avoir des chiffres actuels pour une délibération de crédit d'investissement.
J.-G. Nguyen demande si l'analyse est toujours valable, 2 ans se sont écoulés.
S. Chassot Leiglon répond que oui. Elle précise qu'après l'hiver ce sont les endroits déjà en mauvais état qui se sont aggravés.

4.4 Commission ad-hoc sécurité

Pas de nouvelle séance, la Commission attend des propositions de dates de la part du CA.
Pour la réunion avec la police, les questions doivent être préparées à l'avance.

5. Droits d'opposition des CM sur les décisions de l'ACG

5.1 Enveloppe de CHF 800'000.- en faveur de 6 commissions

M. Fatio présente la décision de l'ACG :
A ce jour, seules les commissions de la culture et du sport de l'ACG sont au bénéfice d'enveloppes de fonctionnement à concurrence de 1,5 millions de francs pour la première et de 800'000 francs pour la seconde.

Pour des raisons d'équité, de cohérence et d'identification de nouveaux besoins, il a été décidé de créer une troisième enveloppe de fonctionnement pour les six autres commissions permanentes de l'ACG, à hauteur d'un montant de 800'000 francs, qui sera ventilé, selon une première estimation, de la façon suivante :

- Affaires sociales et de l'enfance (CASE) : 300'000 francs
- Aménagement et mobilité (CAM) : 100'000 francs
- Environnement et agriculture (CEA) : 100'000 francs
- Finances et économie (CFE) : 100'000 francs
- Institutions (CIN) : 100'000 francs
- Sécurité (CSE) : 100'000 francs

La CASE se voit attribuer un montant plus élevé car les politiques publiques, dont elle est nantie, ont vu leur cadre légal évolué de manière significative avec une croissance des compétences à assumer par les communes dans ces domaines (sans-abrisme, petite enfance, seniors).

A la lumière de ces éléments, l'Assemblée générale de l'ACG a accepté, le 25 mars 2026, la constitution pour 2026 d'une nouvelle enveloppe, d'un montant de 800'000 francs, en faveur des six autres commissions permanentes de l'ACG, en sus de celles d'ores et déjà existantes pour les commissions de la culture et du sport.

M. Fatio précise que ces finances existent déjà. Ces enveloppes sont allouées pour plus d'efficacité.
S. Meier Borer demande ce qu'il se passe si nous faisons opposition.
S. Chassot Leiglon précise que ces décisions ont été prises par un comité des 45 communes.
M. Fatio ajoute que c'est déjà arrivé que des oppositions aboutissent.

Décision de l'ACG : par 9 oui, 0 non et 0 abstention, *le CM décide de ne pas faire usage de son droit de veto.*

6. Projets de délibération, de motions et de résolutions

En l'absence de S. Rüfenacht, présidente de la Commission des Finances, M. Fatio donne la parole à C. Newmark pour un résumé du rapport de la Commission.

S. Chassot Leiglon souhaite corriger quelques points du rapport :

- 1. Préambule : il manque la mention du travail de Mme V. Schmutz, comptable
- 2.1 Résultat global : l'apport fiscal est d'un peu moins de 25 millions de francs
- 3.1 L'apport fiscal exceptionnel : le problème ne provient pas du post numerando mais d'un litige avec un contribuable qui doit payer une amende et un rattrapage fiscal
- 3.1 la mention crédit complémentaire de fonctionnement est erronée il s'agit d'un crédit budgétaire complémentaire qui figurait dans la délibération.
- 3.2 l'augmentation des charges du personnel est dû à la création d'un poste d'assistante sociale et non à des ajustements salariaux.

C. Newmark fait remarquer que le système post numerando provoque tout de même un décalage fiscal.

S. Chassot Leiglon précise qu'il s'agit d'un litige sur plusieurs années.
C. Newmark ajoute que la Commission des finances voulait insister sur le fait que cette rentrée fiscale n'était pas prévisible.
J.-G. Nguyen confirme que cette mention voulait contenir le caractère imprévisible de cette arrivée de fonds.
C. Newmark fait remarquer qu'il est frappant de constater que 18 millions partent à la péréquation, c'est un élément fondamental du rapport.
M. Fatio relève également un autre élément frappant, c'est qu'en 2024, Céligny a été bénéficiaire de la péréquation.
P.-A. Aubert demande si la Commission recommande d'approuver les comptes.
C. Newmark confirme que la Commission des finances recommande d'approuver les comptes 2025.

M. Fatio remercie C. Newmark et la Commission des finances pour son rapport.

6.1 Approbation des comptes 2025

S. Chassot Leiglon lit la délibération :

Proposition du Maire relative à l'approbation des comptes annuels 2025 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2025

Vu que conformément à l'art. 30 alinéa 1 lettres d et f LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité, ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),

vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2025 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,

vu le rapport de la Commission des finances du 28 avril 2026,

vu les articles 30, alinéa 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

D E C I D E

par 9 oui, soit à l'unanimité des membres présents.

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2025 dans leur intégralité, annexés à la présente délibération,

2. D'approuver le compte de résultats 2025 pour un montant de 23'554'077.68 F aux charges et de 26'402'491.09 F aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à 2'848'413.41 F.
Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : Résultat opérationnel de 3'844'915.36 F et résultat extraordinaire de – 996'501.95 F.

3. D'approuver le compte des investissements 2025 pour un montant de 525'646.65 F aux dépenses et de 0 F aux recettes, les investissements nets s'élevant à 525'646.65 F.

4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2025, totalisant à l'actif et au passif un montant de 67'088'781.26 F.

5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2025 pour un montant total de 18'817'573.70 F dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.

6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus, ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

6.2 Approbation du règlement du CM

M. Fatio annonce que la délibération n'étant pas prête, le sujet sera remis à l'ordre du jour de la prochaine séance de CM. Les principaux changements sont que les annonces d'absences doivent être transmises par écrit ainsi que la mention de l'écriture épicène dans le règlement

6.3 Crédit complémentaire pour le préau couvert

M. Fatio passe la parole à P.-A. Aubert qui évoque le dépassement de budget qui est dû principalement à la découverte de matériaux inertes en grandes quantités engendrant des frais de décharge supplémentaires. La demande de financement par le FIDU (Fonds intercommunal pour le développement urbain) a été acceptée et le subventionnement reçu.

P.-A. Aubert lit la délibération :

Proposition du Conseil administratif d'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de F 14'453.50 pour le préau couvert de l'école.

Vu le crédit d'engagement de F 265'000 voté par le Conseil municipal le 11 juin 2024 et approuvé par le Département compétent le 31 août 2024,

Vu le décompte actuel final des travaux s'élevant au 31 décembre 2025 à F 279'453.50, laissant apparaître un dépassement de F 14'453.50,

Vu que les surcoûts sont liés à la découverte de matériaux inertes nécessitant un retraitement, ainsi que l'élargissement de la fouille compte tenu de la nature sablonneuse du terrain

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e de la Loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984, sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

D E C I D E

par 8 oui, 0 non et 1 abstention.

7. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de F 14'453. 50 pour couvrir le dépassement du crédit d'investissement.

8. De prendre acte de la subvention reçue de F 7'000 du FIDU attribuée à cet investissement.

C. Newmark demande ce qu'est le FIDU.
P.-A. Aubert répond qu'il s'agit du Fonds intercommunal pour le développement urbain, fonds destiné à financer les infrastructures publiques, géré par l'Association des communes genevoises.

6.4 Droit de préemption de la commune

M. Fatio passe la parole à S. Chassot Leiglon qui précise que ce projet est porté par le dicastère de M. Lopes Dias. Elle évoque l'opportunité faite à la commune d'acquérir, par droit de préemption, une allée d'un immeuble existant à la route des Coudres. Le Conseil administratif a demandé une analyse de l'objet par un agent immobilier. Ce sont des appartements de bons revenus, le bâtiment est sain, l'IDC est bon, il n'y a pas de travaux à prévoir. Le rendement actuel est de 3.9 %. Le but de cet investissement est de faire un placement financier et non pas de proposer des loyers bon marché. Le CA est favorable à cette opportunité d'obtenir des revenus locatifs plus intéressants que les taux d'intérêts bancaires très bas actuellement et propose donc de préempter.

M. Fatio demande quel est le délai pour faire valoir ce droit de préemption.
S. Chassot Leiglon répond qu'il faut répondre avant le 20 mai 2026.
M. Fatio précise que c'est de l'argent qui est en banque et qui ne peut être affecté au budget ordinaire de fonctionnement.
C. Newmark demande pourquoi le propriétaire vend.
S. Chassot Leiglon n'a pas cette information. Historiquement, cette entrée d'immeuble avait été conservée par l'architecte promoteur du projet. C'est pour cette raison que le propriétaire n'est pas le même que pour les trois autres entrées.
C. Newmark demande comment sont les relations avec les propriétaires des trois autres montées.
S. Chassot Leiglon n'a pas connaissance de mésentente.
H. Hamel ajoute que les habitants sont des locataires.
J. de Grandbois demande s'il y a de l'amiante dans le bâtiment étant donné qu'il date de 1977.
S. Chassot Leiglon répond que non, le bâtiment date de 1983.
M. Fatio demande s'il est prévu de changer de régie.
S. Chassot Leiglon répond que le CA n'a pas encore évoqué cette question.

M. Fatio précise que pour cette délibération la majorité qualifiée est requise.

S. Chassot Leiglon lit la délibération :

Proposition du Conseil administratif d'activer le droit de préemption pour l'acquisition du bâtiment de la route des Coudres 48A sur la parcelle 342 pour un montant de F 4'563'870

Vu le courrier du notaire du 20 mars 2026, informant de la vente de l'immeuble sis au 48A route des Coudres

Vu la loi sur le logement et la protection des locataires du 4 décembre 1977, accordant à l'Etat de Genève et à la commune de Céligny un droit de préemption

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e de la Loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984, sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

D E C I D E

par 8 oui, 1 non et 0 abstention.

9. D'autoriser le Conseil administratif à exercer le droit de préemption de la commune sur la parcelle N° 342, de la commune de Céligny, sise à la route des Coudres 48A, de 255 m2, propriété de d'Ingénierie 2000 SA, pour un montant de 4'563'870 F.

10. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 4'563'870 F en vue de cette acquisition. Ce crédit se compose de :

    a. un montant de 4'400'000 F pour l'acquisition de la parcelle N° 342,
    b. un montant estimé à 163'870 F pour les frais d'acte et autres droits,

11. De comptabiliser la dépense prévue à l'article 2 directement à l'actif du bilan de la commune de Céligny, dans le patrimoine financier.

12. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres en vue de la signature des actes notariés nécessaires

7. Propositions du Conseil administratif

7.1 Projet d'activité

M. Fatio donne la parole à P.-A. Aubert qui annonce que la pizzeria est à nouveau ouverte et que le CA proposera des dates pour une activité CM et CA à la rentrée.

8. Propositions individuelles et questions

8.1 Arborisation des Grands-Chênes

M. Fatio donne la parole à J.-G. Nguyen qui aimerait savoir où en est l'arborisation des Grands-Chênes et les éventuelles plantations d'arbres.
S. Chassot Leiglon répond qu'il n'y a pas beaucoup de terre dans le couloir à côté de la pizzeria, ce qui a été confirmé par les architectes.
Herbert Schütz est tout de même étonné qu'il ne soit pas possible de planter un arbre, il faudrait choisir une essence adaptée et faire attention à la grandeur de l'arbre une fois adulte.
S. Chassot Leiglon prend note et se renseigne.

8.2 Séance GCRDL sensibilisation au sexisme

M. Fatio passe la parole à S. Meier Borer qui a assisté à la réunion « Prévenir le sexisme et le harcèlement sexuel en milieu politique » qui s'est tenue le 23 avril 2026, à Pregny-Chambésy dans le cadre du Groupement des Communes de la Rive droite du Lac. Réunion fort intéressante, dommage que la participation de Céligny fût très restreinte, seule G. Bussard et elle-même ont participé. Le sujet concerne tous les secteurs pas seulement politique et/ou professionnel.
S. Meier Borer souhaite rendre le CM attentif au fait que lorsque de telles opportunités se présentent, il serait souhaitable de profiter de la générosité de la commune pour élargir ses connaissances.

Sécurité routière.
J.-G. Nguyen relève la dangerosité du carrefour Grande-Coudre – Foretallaz lorsque les cultures sont développées.
S. Chassot Leiglon précise que l'Etat ne favorise pas la pose de miroirs, il faut adapter la vitesse.
M. Fatio propose d'installer un panneau « attention ».
S. Chassot Leiglon prendra contact avec l'Office cantonal des routes pour étudier ce qui pourrait être fait.
J.-G. Nguyen suggère des panneaux amovibles.
L. von Bredow propose de poser des panneaux « attention gibier » au niveau du Petit-Bossey.
S. Chassot Leiglon fait remarquer qu'une partie du tronçon est vaudoise.
J.-G. Nguyen demande s'il est possible de faire réduire la vitesse.

Plage de Céligny.
J. de Grandbois demande si un système de navette pour la plage serait envisageable à la belle saison.
S. Chassot Leiglon annonce qu'une navette fonctionnera pour la soirée du 1er août, comme l'an dernier. Cependant, il n'est pas encore prévu d'instaurer ceci pour toute la saison d'été.

Voirie, espaces verts.
Herbert Schütz demande ce qu'il en est de l'ancien tracteur de la voirie.
P.-A. Aubert répond qu'il se trouve encore à l'atelier mécanique, le coût de la réparation étant élevé.

Herbert Schütz demande pourquoi la plage a été engazonnée si tard, ce qui en empêche l'accès en ce début de saison.
P.-A. Aubert répond qu'il s'agit d'un problème avec le prestataire qui a été pris de court avec tous les travaux de début de saison. Il relève cependant que l'ancien gazon a repris vie et la mairie a noté pour anticiper l'année prochaine.
M. Fatio demande quand la surface herbeuse sera utilisable.
P.-A. Aubert estime que cela va être possible rapidement.

Vélos en libre-service.
P. Gradassi demande des nouvelles des locations de vélos. Le prestataire a changé dans le canton de Vaud, pourrions-nous avoir le même ?
P.-A. Aubert communique que l'Etat de Genève a lancé une offre sur le Grand Genève, Région de Nyon s'est retirée du projet, potentiellement nous pourrions tomber sur le même prestataire ou pas !

Grands-Chênes.
P. Gradassi fait remarquer que les directives de retour du questionnaire Grands-Chênes II ne sont pas très claires.
J.-G. Nguyen demande comment les réponses vont être évaluées ?
S. Chassot Leiglon répond que c'est en cours de finalisation et que le résultat sera rendu public sur le site internet dédié, entre-autre. Le site internet sera prochainement visible.
M. Fatio annonce que plusieurs personnes n'ont pas reçu le tout ménage du questionnaire, par exemple la Petite-Coudre, la Grande-Coudre et le bord du lac.
G. Bussard estime qu'il faut réclamer à La Poste.

Décorations du village.
M. Fatio remercie les personnes qui travaillent à l'extérieur pour les jolies décorations de Pâques.
C. Newmark a constaté que les deux gros palmiers du chemin de la Creuse sont morts.
S. Chassot Leiglon informe que le centre n'est pas mort, il se fait manger par un sphynx, il convient d'attendre pour voir s'il repart.
Herbert Schütz propose de les déplacer en attendant car ce ne sera pas joli toute la saison d'été, il n'y aura pas de végétation.

La présidente lève la séance à 22h 40

Macarena Fatio
Présidente du Conseil municipal

Membre du Conseil municipal

Heidi Schütz
Secrétaire communale